Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_09-DE

*République Française*

Guingamp
Gwengamp

# Délibération
# du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 29 juin 2026

**Nombre de conseillers**
-en exercice : 29
-présents : 23
-représentés : 6

Le vingt-neuf juin 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt- trois juin 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

**Membres présents** : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme Déborah LE GALL, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. KERHERVE Steven, M. Tugdual LE LAY, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

**Membres excusés représentés** : M. AATACH Houssain, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. BLEJEAN Ronan, respectivement représentés par M. GOUDALLIER Benoît, M. LE GOFF Philippe, Mme CORBEL Peggy, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GARREC Loïc.

## DEL2026-06-09- MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS DANS LES ECOLES PUBLIQUES

*Rapporteur : Isabelle Tissier.*

En concertation avec les équipes enseignantes des écoles La Madeleine, F.Leizour et La Chesnaye et les services de la mairie, il apparaît essentiel au vu des difficultés scolaires de certains élèves de proposer un service d'aide aux devoirs sur les 3 écoles publiques.
Cette demande, également formulée par certaines familles d'élèves, permettrait sur inscription libre ou après orientation par les équipes enseignantes de permettre à des groupes de 6 à 8 enfants du CP au CM2 d'effectuer leurs devoirs dans le calme entre 16h45 et 17h30 chaque lundis et jeudis sur la période du 15 septembre au 15 juin.
La proposition est de recruter du personnel de l'éducation nationale (AESH…) et/ou périscolaire (animateur, atsem…) complété potentiellement par des bénévoles (étudiant INSEAC, UCO, enseignants retraités…).
Il ne s'agirait pas de soutien scolaire mais bien d'une aide à la relecture des leçons, poésies, textes de lecture et des petits exercices d'entraînement.
Ce service facilitera également la vie des familles récupérant tardivement leurs enfants en garderie ou allophones.
Le tarif serait identique à une présence en garderie et le goûter serait pris en commun dans les garderies de 16h15 à 16h45. Des salles seront dédiées à cette aide aux devoirs sur chaque école.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_09-DE

Les enseignants pourront selon leurs souhaits, venir aider au suivi de ces devoirs. Les familles devront s'engager sur un semestre d'inscription (du 15/09 au 31/01 ou du 01/02 au 15/06) et les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un service d'aide aux devoirs dans les écoles publiques aux conditions énoncées ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à recruter pour assurer cette mission 3 adjoints d'animation, sur le temps périscolaire, avec une durée hebdomadaire de 3 heures, sur les périodes scolaires.
- **DECIDE** la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte cette nouvelle mission.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER